

OBJET

**AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA SOURCE AU MOUFIA
(PARTIE COMPRISE ENTRE LE CHEMIN DES BIBASSIERS
ET L'ALLEE DES TULIPES)**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui de l'aménagement de la voirie communale.

La Commune souhaite engager des travaux d'aménagement du Chemin de la Source et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Le Chemin de la Source, dans sa partie comprise entre le Chemin des Bibassiers et L'Allée des Tulipes, est dégradé du fait de l'infiltration des eaux pluviales. Les maisons situées dans le lotissement social en aval sont également inondées. L'objectif est d'aménager ce tronçon de voie en créant un caniveau pour les EP, de prolonger le trottoir existant et de mettre en œuvre un tapis d'enrobé.

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

- estimation totale du projet		190 000,00 € HT,
- participation du Département	(85 %)	161 500,00 € HT,
- part de la Commune	(15 %)	28 500,00 € HT ;

Après consultation d'entreprises, le plan de financement modifié est le suivant :

- montant total des travaux		213 000,00 € HT,
- participation du Département	(85 %)	181 050,00 € HT,
- part de la Commune	(15 %)	31 950,00 € HT.

L'entreprise retenue pour les travaux est :

- THO BTP	pour un montant de	212 164,10 € HT,
	soit	230 198,05 € TTC

Je vous demande, en conséquence :

RAPPORT N° 08/3-13

- d'approuver le plan de financement modifié,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département et à signer le marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET

**AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA SOURCE AU MOUFIA
(PARTIE COMPRISE ENTRE LE CHEMIN DES BIBASSIERS
ET L'ALLEE DES TULIPES)**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le

Sur le RAPPORT N° 08/3-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement modifié après appel d'offres :

- estimation totale du projet		213 000,00 € HT,
- participation du Département	(85 %)	181 050,00 € HT,
- part de la Commune	(15 %)	31 950,00 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter le nouveau montant de la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

DELIBERATION N° 08/3-13

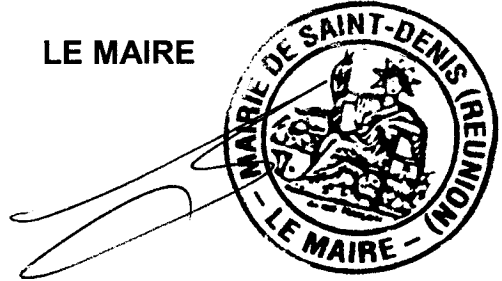
ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise THO BTP pour un montant de 212 164,10 € HT, soit 230 198,05 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

27 MAI 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE